



RAPPORT DE LA

Commission ad hoc (CoAH) – Rapport de minorité

CHARGÉE D'ÉTUDE LE

Préavis N° 28-2023 : demande de crédit de CHF 127'410 pour le développement du registre régional des entreprises (RRE)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le 26 août 2023 dans les bureaux de la Région de Nyon afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de M. Olivier Riesen, membre du Comité de direction, responsable politique de l'Economie et de M. Boris Mury, Secrétaire général, qu'elle remercie de leur disponibilité. La commission était représentée par Mmes Monya Jaccard et Evelyne Vogel, MMs Yves Cretegny, Mario-Charles Pertusio, Christian Hay et Philippe Mundler.

Monsieur Pascal Colombo, membre de la commission ad-hoc, était excusé.

Nous avons pu poser toutes les questions que nous avons et avons reçu les réponses y relatives.

Contexte / Enjeux

Il nous a été demandé de nous prononcer sur le préavis n° 28-2023 sollicitant un crédit de CHF 127'410.00 afin de développer la nouvelle plateforme du registre régional des entreprises et ses conclusions.

Sondage auprès des communes

Un sondage auprès des communes fait en octobre 2022 sur la gestion du registre communal des entreprises, la transmission des données au registre cantonal et leur intérêt pour un renouvellement de la plateforme.

Sur 41 communes contactées, 38 ont participé au sondage. D'après les pourcentages indiqués par la Région, environ cinq communes ne tiennent pas de registre et une trentaine ne transmettraient pas leurs données au canton.

Etat actuel

Le règlement sur le Registre des entreprises précise, selon à l'art 3 : *Le canton met à disposition des communes les données nécessaires. Elles en vérifient la teneur et annoncent sans délai les modifications dont elles ont connaissance, via le registre cantonal des entreprises.*

La triangulation des transmissions d'informations proposée par la Région avec ce projet ne dégagera en rien la responsabilité des communes sur la tenue de ce registre.

Offre fournisseur

Le montant pour le développement de la plateforme ainsi que pour l'implémentation et la première année de déploiement est de CHF 127'410.40 TTC. Ensuite, les coûts annuels liés à la licence, accès et maintenance sont évalués à CHF 50'868.00.

Il est important de noter que la création de cette passerelle est un projet pilote et que la responsabilité de cette mise en place, et son financement, incomberait entièrement à la Région et donc finalement aux communes de l'association.

Si elle se réalise, le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) souhaiterait pouvoir le répliquer à d'autres organismes régionaux de développement économique démontrant ainsi son intérêt global à l'échelle cantonale.

Si le SPEI peut participer au financement, une demande devra être soumise dans ce sens par la Région mais aucune certitude à ce stade n'est spécifiée dans le préavis 28-2023, sinon ce point aurait été précisé.

Présentation du projet aux communes

Les Municipalités ont été invitées à une présentation du projet. A cette occasion, trois séances ont été organisées et la dernière a eu lieu le 4 juillet 2023.

Un accord de principe a été demandé aux communes sur l'intérêt à participer au financement de la maintenance de la plateforme. Nous n'avons pas connaissance du résultat de cette consultation sur cette question financière.

L'argument de réaliser des économies d'échelle est peu convaincante étant donné la triangulation de la gestion de cette liste des entreprises entre Canton – Région – Communes, ces dernières étant toujours responsables, sur leur territoire, du contrôle des entreprises selon la LEAE.

En effet, en cas d'infraction constatée à la présente loi, charge est donnée à la commune de procéder à une dénonciation (art 90/LEAE), la Région ne pouvant pas se substituer aux communes dans ce cas précis.

Pour moi, l'amélioration de cette plateforme du registre des entreprises est de la responsabilité du Canton.

Le registre cantonal des bâtiments (RCB) en est le parfait exemple. L'interface existe, chaque administration communale peut ajouter, supprimer un logement ou modifier le style de chauffage voire ajouter une nouvelle rue en collaboration étroite avec ce service cantonal.

Concernant les 6 communes non-membres de Région de Nyon, bénéficieront-elles de cette passerelle cantonale ? Non, puisque le projet prévoit une passerelle bidirectionnelle entre SiTi et la Région. Le but d'obtenir une liste actualisée des entreprises du District de Nyon ne serait ainsi pas atteint.

Bénéfices du projet – ou pas

L'un des bénéfices du projet, indiqué dans ce préavis, est de pouvoir ajouter des champs utiles pour la commune (statistiques, gestion de déchets, etc).

Actuellement, il est tout à fait possible d'extraire sur le programme SiTi des listes d'entreprises en choisissant les critères souhaités et ceci pour chaque commune. Et, dans la perspective de percevoir

la taxe communale sur les déchets, ces outils informatiques sont régulièrement utilisés afin de créer une liste spécifique et sa mise à jour.

Autre argument figurant dans ce préavis 28-2023 serait de *faire des économies d'échelle*. Ceci semble peu réaliste. Je doute en effet qu'il soit possible, au niveau communal, de se passer d'un employé administratif, ou baisser son horaire de travail, en relation avec le projet de création d'une passerelle bidirectionnelle avec « SiTi- registre des entreprises ».

Bénéfice par contre est réalisé par les instances cantonales, puisque les communes de la Région financeraient le développement de cette nouvelle plateforme et sa maintenance annuelle dont l'évaluation du coût nous a déjà été communiqué.

Financement

Développement du logiciel et mise en œuvre

Le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) a démontré un fort intérêt pour ce projet et sa plus-value régionale et souhaiterait pouvoir le répliquer à d'autres organismes régionaux de développement économique. Ce qui correspond donc bien à un objectif économique cantonal.

Cependant, dès la deuxième année, la Région et les communes, par l'acceptation de ce préavis, endureraient ensuite des coûts estimés à CHF 50'868.- chaque année. Comme nous le remarquons régulièrement dans nos communes, les frais inhérents à l'informatique est en constante progression et l'on peut aisément imaginer que ce chiffre pourrait augmenter.

Comme déjà dit plus haut, j'estime qu'il s'agit là de la responsabilité des Services Cantonaux de développer une interface pour l'ensemble des communes du Canton de Vaud et non pas seulement pour le District de Nyon à l'heure où l'on échange déjà sur des projets divers à l'échelle du Grand Genève.

Conclusion

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, fondée sur ce qui précède, j'ai établi le présent rapport de minorité de la Commission ad hoc et je recommande

de refuser le préavis 28-2023

présenté par le Comité de direction concernant le développement du registre des entreprises et par conséquent, refuser la demande de crédit de CHF 127'410.- y relative.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Evelyne Vogel	Signature
Trélex	